

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **9 novembre 2009**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1	Pierre Lavallée	Siège No 4	François Vallières
Siège No 2	Louis Bissonnette	Siège No 5	Alain-Serge Vigeant
Siège No 3	Karine Fleury	Siège No 6	Alain Bahl

Est également présente
Martine Bernier, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 3904-11-09

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.

Le conseiller Pierre Lavallée ajoute un point au varia:

- Construction Loisirs

Le varia demeure ouvert.



ORDRE DU JOUR
Séance du 9 novembre 2009

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal — séance du 29 septembre 2009

Conseil

Administration

- 4 Dépôt du discours du maire
- 5 Adoption des comptes à payer - Octobre 2009
- 6 Autorisation signature de chèque
- 7 2e Versement Capital + intérêts Règlement d'emprunt 526-98 et 527-99
- 8 Périodicité des MAJ du rôle d'évaluation
- 9 Site web - Documents à numériser
- 10 Ulverton - Demande de partage - Droits d'imposition des carrières et sablières
- 11 MMQ - Autorisation de signature pour renouvellement 2010
- 12 Inspection toit + électricité Garage municipal
- 13 Déclaration intérêts pécuniaires
- 14 Avis de motion 623.1-09 Imposition des droits carrières - sablières
- 15 Formation Infotech - Budget
- 16 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2009

Sécurité incendie

- 17 SSI L'Avenir - Échelle salariale
- 18 Frais de dépenses Pompier 1 - F. Rose
- 19 Temps de formation M. Drouin + F. Rose
- 20 Formation Pompier 1 - J. Bérubé-Ducharme

Voirie

Hygiène du milieu

- 21 Raccordement au réseau d'égouts
- 22 Commande de bacs

Urbanisme et zonage

- 23 CPTAQ - Recommandation du conseil lot 69-70 DU
- 24 Membre CCU
- 25 Îlots déstructurés - Décision de la CPTAQ

Loisirs et culture

- 26 Soirée de Dard - Réfrigérateur
- 27 MTQ - Passage piétonnier
- 28 Transfert budgétaire pour expo itinérante

Général

Varia :

- 29 **Correspondance**
Correspondances reçues - Octobre 2009
- 30 **Période à l'assistance**
- 31 **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3905-11-09

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2009

ATTENDU QUE le conseiller Alain Bahl désire apporter une correction à la résolution R 3891-09-09;

ATTENDU QU'au dernier alinéa, la dépense autorisée devrait se lire comme suit :

"... une dépense totale de 600 \$..."

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter le procès-verbal corrigé, de la séance régulière du 29 septembre 2009.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

4. DÉPÔT DU DISCOURS DU MAIRE

Le maire Jean Parenteau fait lecture du discours du maire. Le document est copié ci-bas.

L'Avenir, le 9 novembre 2009

DISCOURS DU MAIRE

À vous tous, citoyennes et citoyens et contribuables de la Municipalité de L'Avenir, c'est avec grand plaisir, à titre de maire, de vous présenter le rapport

sur la situation financière de votre municipalité, au 31 décembre 2008, conformément à l'article 955 du Code Municipal.

Veillez trouver ici-bas, un résumé du rapport financier, préparé par les experts de la firme Samson, Bélair/Deloitte & Touche. À noter qu'à ces chiffres est inclus notre part à la Régie des Gestion des Déchets du Bas-St-François puisqu'il s'agit d'états financiers consolidés, tel qu'exigé par le MAMROT (*Ministère des Affaires Municipales des Régions et de l'Occupation du Territoire*).

Les revenus :		1 365 397 \$
Les dépenses :	1 174 609 \$	
Remboursement de la dette (long terme) :	69 756 \$	
Les affectations :	75 721 \$	
Le surplus accumulé :		45 311 \$

LES RÉALISATIONS 2009

- Un nouveau revêtement a été fait sur la route Lachapelle sur une distance d'environ 1.95 kilomètres, pour un montant de 146 348 \$, faisant suite à une entente concernant le remboursement de la taxe sur l'essence.
- Des travaux de rapiéçage manuel ont été exécutés sur les routes asphaltées de la municipalité pour un montant de 78 000 \$. Une très grande partie de ce rapiéçage manuel a été réalisé par les employés de la municipalité ce qui nous a permis de couvrir une distance beaucoup plus grande.
- Des travaux d'entretien ont été faits, soit le nivellement, le rechargement des chemins de gravier et l'épandage d'abat-poussière, le tout totalisant 77 934 \$. Aussi des travaux de drainage et réparation de ponceaux, pour un montant de 3 989 \$.
- Toujours au niveau de l'entretien, des travaux aux glissières de sécurité ainsi que du débroussaillage ont quant à eux totalisé 13 615 \$.

Maintenant tous ces travaux complétés, il en résulte une amélioration plus que notable de l'état général des chemins et routes de la municipalité.

La révision du plan et des règlements d'urbanisme est pratiquement terminée. Après étude et analyse de la révision soumise, le conseil devrait procéder à l'adoption en 2010. À ce jour, 67 permis de construction ont été émis, 12 pour des installations septiques et 4 pour les puits. En ce qui concerne la vidange des fosses septiques en référence au règlement 630-09, une très grande majorité de reçus sont parvenus à la municipalité et rendent ainsi conformes les installations septiques situées sur le territoire de la municipalité. Par contre, **un suivi très étroit se poursuit afin de s'assurer que tous sont conformes à la réglementation provinciale.**

Pour ce qui est du Service de Sécurité Incendie de L'Avenir, la formation continue des pompiers s'est poursuivie au cours de l'année 2009 et se chiffre à ce jour à 10 353 \$. Une borne sèche a été reconstruite sur le boulevard Allard, puisque devenue désuète, pour un coût de 1 830 \$ de matériaux auquel doit s'ajouter la main d'œuvre. L'adoption du schéma de couverture de risque est prévue durant l'année 2010.

Dans le cadre des Loisirs et de la culture, rappelons que c'est le 13 mai dernier que la salle municipale a été vendue pour la somme symbolique de 1 \$, à la Fondation L'Avenir en Héritage qui a pu ainsi réaliser son projet de Maison de la Culture. Au niveau des Loisirs, un nouveau comité s'est formé. Une réorganisation des rôles et responsabilités s'est constituée confiant le côté créatif au comité et le côté administratif à la municipalité. De plus, des montants ont été octroyés à différents organismes sous forme de commandite de la municipalité soit :

- Organisation des Fêtes de la St-Jean-Baptiste:..... 350 \$
- Commandite d'un athlète de haut niveau : 500 \$
- Le conseil d'établissement de l'école de L'Avenir : 2 500 \$
- Le feuillet de la Fabrique de L'Avenir : 50 \$
- La participation au déficit
de l'Office Municipal d'Habitation (O.M.H.) : 11 335 \$

C'est en janvier 2009 que la bibliothèque Joseph-Charles-St-Amant a pu rouvrir ses portes dans ses tout nouveaux locaux, après plus d'un an d'inactivité. La municipalité a donc renouvelé l'abonnement pour le service de bibliothèque au Centre régional de service aux bibliothèques publiques (CRSBP), procédé à l'achat de nouveaux équipements informatiques et licences d'utilisateur pour un montant total de 10 654 \$. À ce montant, rappelons que la municipalité a bénéficié d'une subvention de 999 \$ du Fond de la Ruralité de la SDED (Société de Développement Économique de Drummond). Encore une fois, merci aux nombreux bénévoles qui ont rendu possible la relocalisation de la bibliothèque.

LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS A ÉTÉ RÉALISÉ COMME SUIT

<u>Bureau municipal</u>	2009
Logiciel – Comptable Sygem	1 620 \$
Logiciel – Élection	2 049 \$
<u>Service Incendie</u>	
Point d'eau	1 830 \$
Pompe portative PFP-27HP	10 630 \$
Ordinateur	1 430 \$
<u>Voirie</u>	
Asphaltage	140 034 \$
Ponceaux	3 205 \$
<u>Loisirs et Culture</u>	
Bibliothèque - Équipement Informatique	3 001 \$
<u>Hygiène du milieu</u>	
Logiciel – Gestion des fosses septiques	3 074 \$

Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$:

Banque Nationale	Égouts - Remboursement capital et intérêts	139 754 \$
Sintra	Pavage Route Lachapelle	129 656 \$
Sûreté du Québec	Contribution annuelle	97 846 \$
Régie interm. Déchets	Quote-part	77 714 \$
Groupe Ultima	Assurances	32 782 \$
Banque Nationale	Camion remboursement capital et intérêts	31 499 \$
Vallières Asphalte	Asphalte pour rapiéçage	28 436 \$
Calclo 2000 Inc.	Abat-poussière	25 796 \$
Caisse Grantham-Wickham	Égouts - Remboursement capital et intérêts	25 738 \$
MRC de Drummond	Quote-part	25 716 \$

TRAITEMENT DES ÉLUS 2009

En 2009, la rémunération versée au maire est de 4 946.90 \$ et l'allocation non imposable est de 2 473.45 \$. Chaque conseiller reçoit le tiers de ces montants, soit une rémunération de 1 649.16 \$ et une allocation non imposable de 824.64 \$. Une rémunération additionnelle de 1 818.04 \$ et une allocation non imposable de 909.02 \$ ont été versées dans le cadre de la participation du maire en tant que représentant de la municipalité aux réunions de la MRC de Drummond.

Aussi, à titre de représentants de la municipalité durant l'année 2009, deux conseillers ont siégé sur le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets du Bas-St-François et ont reçu une rémunération de 640 \$ et 3 160 \$, respectivement à titre de membre du CA et président, ainsi qu'une allocation de dépense d'un montant de 320 \$ et 1 580 \$.

En terminant, je désire souligner l'excellent travail des employés(es) municipaux, des conseillers et de nombreux bénévoles dans les divers organismes, pour leur implication au sein de notre collectivité.

J'aimerais aussi profiter de l'occasion qui m'est offerte au lendemain des élections tenues le 1^{er} novembre dernier, pour vous remercier de cette belle marque de confiance et de votre appui. Je serai, pour les quatre prochaines années, au service de toute notre communauté, confiant que je saurai répondre adéquatement au défi qui se présente. De plus, en 2012, la municipalité fêtera ses 150 ans d'histoire, nous souhaitons ardemment former un comité des Fêtes du 150^e dans la prochaine année. Si le défi vous intéresse, veuillez faire part de vos coordonnées au bureau municipal.

R 3906-11-09

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – OCTOBRE 2009

Il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'approuver les comptes à payer du mois d'octobre 2009, tels que présentés.

COMPTE À PAYER – CONSEIL 9 NOVEMBRE 2009

Fournisseur	Solde
Action Solutions Sans Fil	310.86 \$
CENTRE DU PNEU PATRY INC.	1 253.67 \$
CENTRE DU PNEU PATRY INC.	248.33 \$
CENTRE DU PNEU PATRY INC.	807.68 \$
Chambre de commerce de Drummond	27.24 \$
Chambre de commerce de Drummond	14.84 \$
Chambre de commerce de Drummond	18.34 \$
Chambre de commerce de Drummond	28.93 \$
Chambre de commerce de Drummond	12.81 \$
Chambre de commerce de Drummond	14.43 \$
Chambre de commerce de Drummond	14.62 \$
Chambre de commerce de Drummond	14.86 \$
COMMISSION SCOLAIRE DES CHENES	757.10 \$
S.C.A. de ST-ANDRE D'ACTON	19.70 \$
CSST	36.16 \$
Electro Systeme Inc.	204.74 \$
INFOTECH	20.60 \$
JANCO ELECTRIQUE LTEE	346.46 \$
JDL Enr.	429.92 \$
MARTEL, BRASSARD, DOYON	136.40 \$
MARTEL, BRASSARD, DOYON	532.87 \$
MECANIQUE GIGUERE & FILS INC.	52.58 \$
MÉCANIQUE GIGUÈRE & FILS INC	186.54 \$
MEGABURO	115.28 \$
MEGABURO	6.77 \$
MEGABURO	56.43 \$
Ministre du Revenu du Quebec	3 070.99 \$
Petite Caisse	4.99 \$
Rochefort Radio/TV Inc	112.82 \$
Sintra Inc.	146 348.65 \$
LA COOP FÉDÉREE	958.55 \$
Station Cote et Fils	18.63 \$
Station Cote et Fils	20.01 \$
STE-MARIE CENTRE DU CAMION	241.57 \$

LES MACHINERIES TENCO (CDN) LTÉE	234.80 \$
LES MACHINERIES TENCO (CDN) LTÉE	1 235.55 \$
Transport Claude Boyce Inc.	176.31 \$
Transport Claude Boyce Inc.	1 117.46 \$
TRANSCONTINENTAL INC.	168.65 \$
TRANSCONTINENTAL INC.	99.33 \$
CPU Service Inc.	(30.76) \$
Hydraulique & Technologie Drummond	30.38 \$
Vallières Asphalte	21 395.45 \$
Cherbourg	26.61 \$
Mélanie Ste-Croix	41.87 \$
Galerie d'Art Hériot	250.00 \$
	181 190.02 \$

INCOMPRESSIBLES – CONSEIL 9 NOVEMBRE 2009

Fournisseur	Solde
ACTION SOLUTIONS SANS FIL INC.	310.86 \$
Bell Mobilité	105.22 \$
Bell Canada	144.29 \$
Bell Canada	62.63 \$
Bell Canada	340.86 \$
Bell Canada	114.96 \$
BODYCOTE	664.84 \$
Desjardins de Grantham-Wickham	24 119.03 \$
S.C.A. de ST-ANDRE D'ACTON	295.59 \$
S.C.A. de ST-ANDRE D'ACTON	279.54 \$
DEAK DANIEL	337.36 \$
DEMANCHE FRANCOIS	542.33 \$
André Picard	799.98 \$
Domtar Inc	609.12 \$
DRUMMOND INFOPLUS	129.81 \$
ECOLE L'AVENIR	833.34 \$
Fabrique de L'Avenir	7 525.00 \$
Financière Banque Nationale Inc.	29 549.37 \$
HAMEL PROPANE INC.	787.10 \$
Hydro-Quebec	82.12 \$
Hydro-Quebec	64.20 \$
Hydro-Quebec	189.65 \$
Hydro-Quebec	1 145.39 \$
Hydro-Quebec	462.58 \$
Hydro-Quebec	467.73 \$
Hydro-Quebec	408.02 \$
INFOTECH	135.45 \$
Les Editions Juridiques FD	385.03 \$
LES EQUIPEMENTS THIVIERGE INC.	162.59 \$
LUC COTE	417.18 \$
MARTIAL BOUTHILLETTE	7 521.16 \$
MRC Drummond	2 122.60 \$
MRC Drummond	2 531.29 \$
MRC Drummond	2 122.60 \$
Petite Caisse	331.50 \$
Receveur General du Canada	1 336.27 \$

R.I.G.D. BAS ST-FRANCOIS	6 476.16 \$
R.I.G.D. BAS ST-FRANCOIS	908.36 \$
R.I.G.D. BAS ST-FRANCOIS	6 476.16 \$
R.I.G.D. BAS ST-FRANCOIS	908.36 \$
SEL WARWICK INC.	9 548.95 \$
Service de Cric Drummond Jack Servi	65.47 \$
LA COOP FÉDÉREE	665.13 \$
LE SPECIALISTE DU PONCEAU INC	325.42 \$
Transport Claude Boyce Inc.	486.00 \$
Transport Claude Boyce Inc.	487.62 \$
Transport Claude Boyce Inc.	807.06 \$
Transport Claude Boyce Inc.	147.64 \$
MARTINE BERNIER	71.16 \$
Michel Houle	28.56 \$
XITTEL inc.	112.82 \$
MIKE DROUIN	429.54 \$
Logiciels Première Ligne Inc.	544.06 \$
Sydney Lynch	451.50 \$
Ministre des Finances	48 923.00 \$
Stéphanie Hinse	100.00 \$
Lingco Sigma inc	8 521.91 \$
Service Airtek inc	2 709.00 \$
Réseaux Plein Air Drummond	420.86 \$
Wurth Canada Ltd	541.74 \$
Service de réclamations Bell Canada	402.66 \$
	177 995.73 \$

Salaire du 20 septembre au 31 octobre 09

<u>SALAIRE SEPTEMBRE 2009</u>	
Salaire net oct 2009	18 079.08 \$
Remises provinciales oct 2009	3 070.99 \$
Remises fédérales oct 2009	1 336.27 \$
SOUS-TOTAL SALAIRE OCT 2009	22 486.34 \$
SOUS-TOTAL CAP OCT 2009	181 190.02 \$
SOUS-TOTAL INCOMP. OCT 2009	177 995.73 \$
<u>TOTAL CAP OCT 2009</u>	381 672.09 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3907-11-09

6. AUTORISATION SIGNATURE DE CHÈQUE

ATTENDU QUE des élections générales ont eu lieu le 1^{er} novembre dernier;

ATTENDU l'élection de monsieur Jean Parenteau au poste de maire et qu'il revient à ce dernier de signer les chèques et de voir aux affaires courantes de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu d'autoriser le maire Jean Parenteau à signer les chèques et les documents relatifs à la gestion courante pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3908-11-09

7. 2^E VERSEMENT CAPITAL + INTÉRÊT – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 526-98 ET 527-09

ATTENDU QUE le versement annuel de capital 22 500 \$, applicable au règlement d'emprunt 526-98 et 527-99, « Collecte et Traitement des eaux usées », est à effectuer à la Caisse Populaire de Grantham-Wickham le 14 novembre 2009;

ATTENDU QU'à ce versement s'ajoute un versement d'intérêts de 1 619.03 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'effectuer le versement en capital de 24 500 \$, ainsi que le versement d'intérêts de 1 619.03 \$ applicable au règlement d'emprunt 526-98 et 527-99, à la Caisse Populaire Grantham-Wickham pour le 14 novembre 2009.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3909-11-09

8. PÉRIODICITÉ DES MAJ DU RÔLE D'ÉVALUATION

ATTENDU QUE la MRC de Drummond fait parvenir aux municipalités de sa MRC, les mise-à-jour du rôle d'évaluation à une fréquence et périodicité irrégulière;

ATTENDU QUE cette façon de faire entraîne des problèmes au niveau de la facturation des droits de mutations, changement d'adresse et avis de rappel puisqu'il est nécessaire d'attendre une mise-à-jour avant de pouvoir procéder à ces actes;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir désire recevoir les mise-à-jour du rôle d'évaluation sur une base trimestrielle régulière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de solliciter l'appui des autres municipalités de la MRC de Drummond à faire parvenir une résolution de leur conseil respectif, à la MRC de Drummond, afin de demander d'établir une périodicité régulière à l'envoi des mise-à-jour du rôle d'évaluation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3910-11-09

9. SITE WEB – DOCUMENTS À NUMÉRISER

ATTENDU QUE le site web de la municipalité est présentement en construction et qu'il y a lieu de statuer sur les documents à mettre en ligne;

ATTENDU QUE plusieurs documents ne sont pas déjà en format informatique et devraient numérisés;

ATTENDU QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Martine Bernier suggère de mettre en ligne les règlements municipaux les plus pertinents, dont elle fournira une liste à la prochaine séance du conseil;

ATTENDU QUE le conseiller Alain-Serge Vigeant propose l'achat d'un "scanner" afin de procéder à la numérisation de documents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de mettre en ligne les documents suivants;

- Procès-verbaux, rétroactif d'un an (12 mois)

- Règlements municipaux: Pertinents, selon la liste à venir par la directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Martine Bernier. Il est aussi résolu d'autoriser une dépense de 100 \$ pour l'achat d'un "scanner" afin de numériser des documents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3911-11-09

10. ULVERTON – DEMANDE DE PARTAGE – DROITS D'IMPOSITION DES CARRIÈRES ET SABLÈRES

ATTENDU QUE la municipalité d'Ulverton a fait parvenir sa résolution 105-2009 demandant à la municipalité de L'Avenir de conclure une entente et qu'un comité soit formé afin de procéder aux négociations des termes de ladite entente quant au partage des droits d'imposition des carrières et sablières;

ATTENDU QUE selon la résolution 105-2009 de la municipalité d'Ulverton, ce comité doit comprendre le maire, la directrice générale/secrétaire-trésorière ainsi qu'un conseiller;

ATTENDU QUE le conseiller Alain Bahl propose sa candidature afin d'être nommé sur ledit comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu de nommer le conseiller Alain Bahl à faire partie du comité de négociation avec la municipalité d'Ulverton, le tout tel que leur résolution 105-2009.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3912-11-09

11. MMQ – AUTORISATION DE SIGNATURE POUR RENOUVELLEMENT 2010

ATTENDU QU'un document aux fins de renouvellement des assurances de la municipalité a été reçu;

ATTENDU QUE ce document nécessite des signatures pour approbations des biens meubles, immeubles et automobiles à assurer;

ATTENDU QUE la directrice générale a étudié, analysé et complété ledit document et en a remis une copie à chaque membre du conseil pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'approuver le document de renouvellement des assurances de la municipalité complété par la directrice générale. Il est aussi résolu d'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité le document de renouvellement des assurances de la municipalité pour l'année 2010, demandé par le MMQ (Mutuelle des Municipalités du Québec).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3914-11-09

12. INSPECTION TOIT + ÉLECTRICITÉ GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE le document de la MMQ (Mutuelle des Municipalités du Québec) concernant le renouvellement des assurances pour l'année 2010 stipule que s'il n'y a eu aucune rénovation du garage municipal, pour la toiture et/ou l'électricité, durant les 15 dernières années, un rapport de vérification doit leur être envoyé;

ATTENDU QU'un rapport de vérification électrique a déjà été demandé par la directrice générale/secrétaire-trésorière faisant suite à des travaux électriques effectués à la salle des Loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Bissonnette, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu de faire procéder aux vérifications demandées et d'acheminer les rapports à la MMQ, comme demandé. Il est résolu de mandater l'entrepreneur Jean-Louis Poirier pour effectuer lesdites vérifications du toit du garage municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. DÉCLARATION INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Sont déposées au présent conseil, les déclarations d'intérêts pécuniaires de :

Jean Parenteau, Pierre Lavallée, Louis Bissonnette, François Vallières
Alain-Serge Vigeant et Alain Bahl.

R 3914-11-09

14. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 623.1-09, IMPOSITION DES DROITS CARRIÈRES - SABLIERES

Avis de motion et demande de dispense de lecture est par les présentes donné par le conseiller Alain Bahl qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, le règlement No 623.1-09 modifiant le règlement No 623-09 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (carrières et sablières). Copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

R 3915-11-09

15. FORMATION INFOTECH BUDGET

ATTENDU QUE la firme Infotech propose une formation d'une journée à Sherbrooke le 11 novembre 2009, portant sur les budgets 2010, et ce, au coût de 125 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU l'intérêt de la directrice générale, Madame Martine Bernier à participer de nouveau à cette formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser la directrice générale Mme Martine Bernier à s'inscrire à la formation Infotech portant sur les budgets 2010, au coût de 125 \$ plus les taxes applicables. Il est aussi résolu d'autoriser les frais de déplacement et de repas.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2009

La directrice générale/secrétaire-trésorière Martine Bernier, dépose les états comparatifs des revenus et dépenses de la municipalité, et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2009.

R 3916-11-09

17. SSI L'AVENIR – ÉCHELLE SALARIALE

ATTENDU la recommandation du directeur incendie Monsieur Luc Côté et du directeur-adjoint Monsieur Daniel Deak afin de créer une politique salariale pour l'embauche et la formation de nouveaux pompiers, ainsi qu'en en

fonction des qualifications obtenues suite aux formations suivies et réussies;

ATTENDU QUE cette recommandation se lit comme suit :

- Pompier sans formation : 15 \$/h à l'embauche;
- Probation de six (6) mois avant d'être admissible à suivre une formation;
- Formation pompier 1 réussie : indexation de 3 \$/h;
- Formation secouriste réussie : indexation de 1 \$/h;
- Formation désincarcération réussie : indexation de 1 \$/h;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu d'approuver la politique salariale recommandée par messieurs Côté et Deak soit :

- Pompier sans formation : 15 \$/h à l'embauche
- Probation de six (6) mois avant d'être admissible à suivre une formation;
- Formation pompier 1 réussie : indexation de 3 \$/h
- Formation secouriste réussie : indexation de 1 \$/h
- Formation désincarcération réussie : indexation de 1 \$/h

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3917-11-09

18. FRAIS DE DÉPENSES POMPIER-1 – F. ROSE

ATTENDU la formation Pompier-1 suivie et réussie, par le pompier Monsieur Francis Rose;

ATTENDU QUE lors de formation réussie, la municipalité rembourse les frais de repas et de kilométrage et accorde une rémunération de 2.50 \$ par heure de cours suivie;

ATTENDU QUE Monsieur Rose présente une note de frais totalisant 442.04 \$ pour déplacement et repas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser le remboursement de la note de frais du pompier Francis Rose, d'une somme de 442.04 \$ pour frais de déplacement et repas.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3918-11-09

19. TEMPS DE FORMATION M. DROUIN + F. ROSE

ATTENDU QU'une rémunération de 2.50 \$ par heure est accordée pour toute formation complétée et réussie;

ATTENDU QUE le pompier Francis Rose a complété et réussi 250 heures avec la formation Pompier-1;

ATTENDU QUE le pompier Mike Drouin a complété et réussi 250 heures de formation Pompier-1, et que 94 heures ont été payées à la résolution R 3888-09-09;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'autoriser la rémunération de 255 heures au pompier Francis Rose ainsi que la rémunération 161 heures du pompier Mike Drouin, au taux horaire de 2.50 \$ par heure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3919-11-09

20. FORMATION POMPIER-1 – J. BÉRUBÉ-DUCHARME

ATTENDU QUE le pompier Janin Bérubé-Ducharme est admissible à suivre une formation;

ATTENDU QU'une formation Pompier-1 doit débiter en janvier 2010 et qu'il y a lieu d'acquitter le coût de l'inscription et des documents d'un montant de 310 \$;

ATTENDU QUE ce montant sera affecté au budget 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu d'autoriser la dépense de 310 \$ pour la formation Pompier-1 de Janin Ducharme-Bérubé à être imputée au budget 2010.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VOIRIE

R 3920-11-09

HYGIÈNE DU MILIEU

21. RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUT

ATTENDU le récent raccordement au réseau d'égout municipal de deux propriétés, en octobre 2009;

ATTENDU QU'il y a lieu de d'évaluer le calcul de taxation à la date du raccordement ainsi que les obligations en responsabilité autant de la municipalité que des deux propriétés raccordées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de vérifier avec les aviseurs légaux de la municipalité, le calcul de taxation des propriétés raccordées en octobre 2009 ainsi que les obligations en responsabilité de la municipalité et des propriétés raccordées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3921-11-09

22. COMMANDE DE BACS

ATTENDU QUE la RIGD (Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets du Bas-St-François) procède une seule fois par année à une commande de bacs auprès de son fournisseur;

ATTENDU QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Martine Bernier recommande une commande de 11 bacs de 360 litres à 70 \$ chacun facturables en 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu d'autoriser l'achat de 11 bacs de 360 litres à 70 \$ chacun applicable au budget 2010.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3922-11-09

23. CPTAQ – RECOMMANDATION DU CONSEIL LOT 69-70 DU

ATTENDU la demande de Transport Claude Boyce Inc. en vue d'obtenir de la CPTAQ (Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec) l'autorisation d'utilisation à des fins autres qu'agricoles, les lots 69P et 70P du cadastre de Durham;

ATTENDU QUE le demandeur désire faire autoriser la superficie démontrée au document "Formulaire pour la présentation d'une demande" de la CPTAQ de l'exploitation d'une sablière et gravière;

ATTENDU QU'il est requis d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ;

ATTENDU QUE la demande respecte la réglementation applicable sur le territoire de la municipalité de L'Avenir et ne porte pas atteinte à l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles environnantes;

ATTENDU QUE lors de l'analyse de la demande, la municipalité a tenu compte des critères énoncés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, L.R.Q. c.P-41.1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'appuyer la demande de Transport Claude Boyce Inc. afin d'obtenir l'autorisation de la CPTQ d'utiliser à des fins autres qu'agricoles, les lots 69P et 70P du cadastre de Durham.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

24. MEMBRES CCU

La directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Martine Bernier renseigne les conseillers présents voulant que le mandat de certain membre du CCU (Comité consultatif en Urbanisme) prend fin en novembre 2009.

À cet effet, le conseiller Alain Bahl lance l'invitation aux personnes qui démontreraient de l'intérêt à se joindre à ce comité, de donner leur nom au bureau municipal.

R 3923-11-09

25. ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS – DÉCISION DE LA CPTAQ

ATTENDU QUE la réception de la décision de la CPTAQ (Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec) en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles dans le dossier des îlots déstructurés;

ATTENDU QUE la CPTAQ autorise, aux conditions énoncées dans son document reçu le 20 octobre dernier, sur le territoire de la municipalité de L'Avenir, le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à des fins résidentielles à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins résidentielles, des lots situés à l'intérieur des "îlots déstructurés" de type 1 (avec morcellement) identifiés sur le support cartographique déposé au greffe de la Commission;

ATTENDU QUE la MRC pourra adopter un règlement de contrôle intérimaire qui permettra de préserver les acquis de cette décision à l'intérieur de l'affectation agricole dynamique actuellement délimitée, dans l'attente du règlement municipal de concordance et l'autorisation de la CPTAQ prendra effet dès que ce règlement de contrôle intérimaire aura pris effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'accepter la décision de la CPTAQ donc de **ne pas demander** de rectification ni de révision de cette décision.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3924-11-09

LOISIRS ET CULTURE

26. SOIRÉE DE DART – RÉFRIGÉRATEUR

ATTENDU la demande de Monsieur Milton Wear à l'effet de pouvoir installer un réfrigérateur verrouillé à la salle des Loisirs, dans le cadre des soirées de fléchettes (dard) hebdomadaires se déroulant à la salle des Loisirs;

ATTENDU QUE le réfrigérateur à être installé est aux frais de Monsieur Wear;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser Monsieur Milton Wear à installer, à ses frais, un réfrigérateur verrouillé, à la salle des Loisirs. Il est aussi résolu que la municipalité ne se tient pas responsable des bris ou vols pouvant survenir audit réfrigérateur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3925-11-09

27. MTQ – PASSAGE PIÉTONNIER

ATTENDU la résolution R 3842-09-09 envoyé au MTQ (Ministère du Transport du Québec) concernant le passage piétonnier en face de l'école;

ATTENDU QUE le MTQ dans sa lettre reçue le 29 octobre dernier, fait part de ses recommandations afin de rendre ce passage piétonnier plus sécuritaire;

ATTENDU QUE le MTQ recommande :

En direction sud : Procéder à la coupe de branches des arbres situés sur le terrain de l'église permettant une meilleure visibilité du panneau déjà existant;

En direction nord : Après la traverse, procéder au marquage au sol, sur une distance de 3 mètres, de rayures indiquant l'interdiction de stationner permettant ainsi une meilleure visibilité des piétons qui s'engagent dans le passage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu d'observer les recommandations émises par le MTQ à savoir :

En direction sud : Procéder à la coupe de branches des arbres situés sur le terrain de l'église en ayant au préalable vérifié avec la Fabrique, la possibilité de réaliser ces travaux de coupe;

En direction nord : Après la traverse, procéder au marquage au sol, sur une distance de 3 mètres, de rayures indiquant l'interdiction de stationner. Mais puisque cette route appartient au MTQ, vérifier avec eux à savoir qui de la municipalité ou du MTQ assumera les coûts reliés à ces travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 3926-11-09

28. TRANSFERT BUDGÉTAIRE POUR EXPO ITINÉRANTE

ATTENDU la résolution R 3782-07-09 autorisant un budget de 850 \$ pour la tenue d'une expo itinérante à la bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE cette activité montre une dépense de 807.26 \$;

ATTENDU QUE ce genre d'activité est imputable aux dépenses faisant partie des postes budgétaires "Loisirs et Culture", mais n'y avait pas été budgétée;

ATTENDU QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Martine Bernier recommande un transfert budgétaire selon la répartition suivante : De 02-190-00-345 "Adm - Confection Journal" à 02-702-31-670 "Biblio – Animation Divers" afin de combler le budget de cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser le transfert budgétaire de 02-190-00-345 "Adm - Confection Journal" à 02-702-31-670 "Biblio – Animation Divers" afin de combler le budget de la dépense de 807.26 \$ reliée à l'expo itinérante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**GÉNÉRAL
VARIA**

R 3927-11-09

CONSTRUCTION LOISIRS

Le conseiller Pierre Lavallée ajoute un point au varia:

- Construction Loisirs

ATTENDU QUE le conseiller Pierre Lavallée décrit un projet de réaménagement des locaux situés à la partie arrière de la salle des Loisirs par l'érection d'un mur afin de créer une partie accessible aux gens qui utilisent les installations extérieures (patinoire, terrain de balle ou autre) dans le but de se réchauffer et avoir accès à la toilette tout en augmentant l'espace disponible aux installations de mise-en-forme.

ATTENDU QUE le conseiller Pierre Lavallée décrit ce nouvel espace ainsi créé, qui aura une superficie d'environ 12 pieds par 12.5 pieds;

ATTENDU QUE le conseiller Pierre Lavallée mentionne que les travaux seront réalisés par des bénévoles, mais que la municipalité est sollicitée afin de payer les coûts des matériaux et de la main-d'œuvre spécialisée tels électricien ou autre.

ATTENDU QUE le conseil demande à ce qu'une soumission soit produite concernant certains travaux électriques à réaliser dans le cadre de ce projet de réaménagement;

ATTENDU QUE le conseiller François Vallières se dit disponible à rencontrer les entrepreneurs dans le but d'obtenir leur soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyée par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de procéder à une demande de soumission auprès d'un électricien concernant les travaux électriques à être réalisés à la salle des Loisirs. Il est aussi résolu que la réalisation entière du projet soit rediscutée à la séance du conseil du 7 décembre prochain avec les soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

29. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois d'octobre est remis à tous les conseillers.

30. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 3929-11-09

31. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, de lever la séance à **9 heures 15 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Martine Bernier
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Le Maire, Monsieur Jean Parenteau a pris connaissance de toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son veto.

Signé le 9 décembre 2009.

